

## MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

### IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires<sup>1</sup> français à l'appel à projets **sur les soins de santé et les services sociaux dans les maladies neurodégénératives**.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :

<http://www.jpnd.eu/>

3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

### Date de clôture

**Etape 1 : 06/03/2018, 23 h 59 (CET)**

**Etape 2 : 27/06/2018, 23 h 59 (CET)**

### Points de contact à l'ANR

**Responsable scientifique ANR**

Sheyla MEJIA-GERVACIO PhD

+33 1 78 09 80 14

[sheyla.mejia@agencerecherche.fr](mailto:sheyla.mejia@agencerecherche.fr)

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND JPco-fuND.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

JPND est un programme conjoint dédié à la recherche transnationale sur les maladies neurodégénératives sur la base de la stratégie de recherche publiée par le JPI JPND en 2012. En 2018 JPco-fuND lance un appel à projets de recherche dédiés aux **soins de santé et les services sociaux dans les maladies neurodégénératives**. L'ERA-NET JPco-fuND a pour objectif de coordonner la recherche entre pays membres ainsi qu'entre disciplines afin d'accélérer la connaissance et le développement thérapeutique sur les maladies neurodégénératives tels que **l'Alzheimer, le Parkinson, les maladies à prions, les maladies du motoneurone, la maladie de Huntington, l'ataxie spinocérébelleuse et l'atrophie musculaire spinale**.

Une offre appropriée de soins de santé et services sociaux dirigée aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives ainsi qu'à leur famille et soignants est nécessaire. Les nouvelles tendances pour les soins de santé et les services sociaux se focalisent sur les contributions sociales dont les personnes atteintes sont encore capables et comment l'environnement facilite ce processus. Cependant la qualité ainsi que l'offre des soins de santé et services sociaux pour les maladies neurodégénératives sont différentes entre les différents pays européens et au-delà.

JPND lance un appel à projets sur les thématiques suivantes :

- Soins intègres et programmes impliquant les potentiels des patients
- Des facteurs d'influence pour la progression et le pronostic de la maladie
- Mesures des résultats pour les patients et leurs soignants informels
- Soins palliatifs pour les patients
- Rapport coût/efficacité et l'accessibilité des interventions considérant des aspects éthiques

## 2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le [site de soumission](#) de JPco-fuND, en respectant le format et les modalités

demandés, disponibles sur le site :

<http://www.jpnd.eu/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **6 mars 2018 à 23 h 59**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **27 juin 2018 à 23 h 59**.

### 3. ELIGIBILITE

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.**

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats.  
Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le [site de soumission](#) à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

La proposition doit être déposée sur le [site de soumission](#) à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de JPco-fuND :

- Seules les entités qui répondent aux critères d'éligibilité nationaux dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
- Chaque consortium devra désigner un coordinateur issu d'une institution éligible (voir texte d'appel à projets). Le coordinateur représentera le consortium et sera responsable de sa gestion.
- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois entités indépendantes de trois États membres de l'UE ou pays associés différents.
- Le nombre maximal de partenaires peut aller jusqu'à sept pour les consortia avec des participants provenant des pays sous-représentés tels que la Pologne, la République Tchèque, et la Slovaquie. Un maximum de 2 partenaires par pays est accepté.

## 4. EVALUATION

L'appel conjoint de JPco-fuND prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : évaluation par un comité d'experts international.
- Étape 2 : évaluation par un comité d'experts international.

### 4.1 CRITERES ETAPE 1

Les critères d'évaluation des pré-propositions sont :

- **Pertinence concernant l'objectif de l'appel**
- **Qualité Scientifique**
- **Valeur ajoutée de la collaboration internationale**
- **Compétitivité internationale et expertise des équipes postulantes**
- **Les livrables dans le court et long terme ainsi que l'impact potentielle des résultats**

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

### 4.2 CRITERES ETAPE 2

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- **Pertinence concernant l'objectif de l'appel**
- **Qualité Scientifique**
- **Valeur ajoutée de la collaboration internationale**
- **Compétitivité internationale et expertise des équipes postulantes**
- **Les livrables dans le court et long terme ainsi que l'impact potentielle des résultats**

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

### 4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

### 4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de JPco-fuND.

## 5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

### Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel **soins de santé et les services sociaux dans les maladies neurodégénératives** et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.